

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

13 MAI 2015

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 13 mai 2015 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3

Sont absents :

Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Soumission génératrice – Adjudication du contrat
3. Fonds Eau Nord de la Gaspésie – 1000 \$
4. Travaux d'asphaltage 2015
5. Règlement 260-2015 – Tarification de services municipaux
6. Passerelle Gros-Morne
7. Période de questions
8. Levée de la session

085-05-2015

ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE DE GROS-MORNE – ADJUDICATION DU CONTRAT

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a demandé des soumissions pour l'ajout d'une génératrice à la station de pompage de Gros-Morne ;

Attendu que quatre (4) soumissions ont été déposées

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Le Groupe Ohméga | 44 400 \$ + taxes |
| Filtrum inc. | 53 800 \$ + taxes |
| Richard Poirier et Frères Ltée | 57 232 \$ + taxes |
| Packwood et Smith | 63 500 \$ + taxes |

Considérant que Kwatroe Consultants inc. a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

Considérant que la soumission déposée par Le Groupe Ohméga est la soumission la plus basse conforme ;

Sur proposition de Diane Dupuis ;
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat d'ajout d'une génératrice à la Station de pompage Gros-Morne à la firme Le Groupe Ohméga pour une somme de 44 400 \$ + taxes selon les modalités du devis d'appel d'offres (SEAO # 886610).

QUE la Municipalité confirme que les crédits sont disponibles au Programme TECQ 2014-2018, tel qu'en fait foi l'acceptation de la programmation de travaux en date du 22 avril 2015.
Proposition adoptée.

086-05-20015

FONDS EAU NORD DE LA GASPÉSIE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS EAU NORD DE LA GASPÉSIE

Considérant que le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie a octroyé une subvention de 1000 \$ dans le cadre du programme Fonds EAU Nord Gaspésie afin de promouvoir la Stratégie d'économie d'eau potable ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Germain Émond ;
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Roy soit autorisée à signer l'entente à intervenir avec le Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.
Proposition adoptée.

087-05-2015

TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2015

Considérant que le responsable des travaux publics a déposé la liste des travaux de pavage prioritaire pour l'année 2015 et se répartissent comme suit :

Secteur Gros-Morne

Rue de la Rivière

| | |
|--|-------------|
| De la rue du Détour au # 7 de la Rivière | 101 m x 6 m |
| Entre les # civiques 10 et 12 | 23 m x 6 m |
| Du # 17 de la Rivière au Pont Johnny | 74 m x 6 m |

Rue de l'Église

| | |
|------------------------------|------------|
| Entre les # civiques 9 et 18 | 96 m x 6 m |
|------------------------------|------------|

Secteur Mont-Louis

1^{ère} Rue Ouest 135 m x 6 m

6^e Rue Ouest

| | |
|------------------|-------------|
| Entrée de la rue | 9.5 m x 8 m |
| Rue | 98 m x 6 m |
| Courbe | 30 m x 2 m |

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un appel d'offres sur le SEAO ;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis lance un appel d'offres pour la fourniture d'enrobé bitumineux et le pavage de diverses rues – couche de correction et couche d'usure pour un prix unitaire à la tonne métrique.
Proposition adoptée.

088-05-2015

RÉFECTION DE LA PASSERELLE GROS-MORNE – ADMISSIBILITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que la Direction du rétablissement (DRÉ) a procédé à l'analyse de la réclamation de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis concernant les dépenses additionnelles engagées pour le déploiement des mesures d'intervention et pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés lors des inondations survenues le 5 juillet 2014 ;

Considérant que la Passerelle de la rue du Souvenir de Gros-Morne a fait l'objet d'un avis d'admissibilité au programme général d'aide financière suite aux dommages survenus le 5 juillet 2014 ;

Considérant que la DRÉ exige la réalisation de différentes démarches avant l'octroi d'un contrat d'entrepreneur soit, mais sans s'y restreindre :

- ✓ Certificat d'autorisation du MDDELCC pour travailler dans la bande riveraine
- ✓ Invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs (plans et devis de soumissions)
- ✓ Résultat de l'ouverture de soumissions avant d'octroyer le contrat
- ✓ Surveillance des travaux par une firme d'ingénieur
- ✓ Servitude de passages des propriétaires riverains

Pour ces raisons,
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires à l'avancement du dossier de réfection de la Passerelle de la rue du Souvenir.

089-05-2015

PÉRIODE DE QUESTIONS LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.